



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Pau, le 27/11/2020

Dérogation d'ouverture pour les commerces les dimanches jusqu'à fin décembre

Le pays connaît actuellement une situation exceptionnelle du fait de la persistance de la crise sanitaire et du confinement instauré depuis le 30 octobre, impliquant notamment la fermeture depuis cette date des commerces considérés comme n'étant pas de première nécessité.

Le président de la République a annoncé dans son allocution du 24 novembre qu'à compter du samedi 28 novembre, les commerces pourront ouvrir jusqu'à 21 h, sous réserve de respecter un protocole sanitaire très strict.

Au regard des pertes économiques importantes subies par de nombreux commerces sur cette période cruciale pour leur chiffre d'affaires, des annonces de la ministre du travail Madame Élisabeth BORNE et des demandes exprimées par les commerçants des Pyrénées-Atlantiques, le Préfet autorise par arrêté l'ensemble des commerces situés dans le département des Pyrénées-Atlantiques à employer des salariés les dimanches 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre 2020.

Le préfet rappelle que les établissements qui feront le choix d'ouvrir le dimanche devront respecter strictement les droits des salariés, notamment en ce qui concerne :

- le choix ou non de travailler le dimanche (sur la base du volontariat exclusivement) ;
- les durées maximales du travail ;
- le repos compensateur ;
- la rémunération des salariés le dimanche (elle doit être égale au double de la rémunération due pour une journée équivalente).

Vous trouverez en pièce-jointe de ce communiqué de presse l'arrêté préfectoral portant dérogation au repos dominical des établissements de commerce situés dans le département des Pyrénées-Atlantiques pour les dimanches 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre 2020.

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

1/1

2 rue du Maréchal Joffre
64 021 Pau Cède